



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP
Division Programmes nationaux de prévention

Première révision du Référentiel modulaire QuaThéDA

4^{ème} Symposium QuaThéDA

20 janvier 2011



Contenu de la présentation

1. Pourquoi une révision
2. Cadre de la révision
3. Feedback des organismes de certification et des cantons
4. Directives pour les ateliers
5. Etapes suivantes du processus



1. Pourquoi une révision

- Bref rappel historique
 - 1^{er} Référentiel QuaThéDA seulement pour le domaine résidentiel, publié en 2000, suite à offensive qualité de l'OFAS.
 - 2^{ème} Référentiel, étendu à 7 autres domaines d'intervention du domaine des dépendances: Référentiel modulaire publié en 2006. Processus participatif avec professionnel-le-s du terrain et cantons.

- Règle du Service d'accréditation suisse (SAS): révision tous les 5 ans => 2011



2. Cadre de la révision

- Pas de révision fondamentale: aucune critique essentielle n'a jamais été adressée à la structure du Référentiel et à ses contenus principaux
- Procéder, sur la base de l'expérience acquise, à des améliorations ponctuelles (idée de l'amélioration permanente)
- Sont consultés les cantons, les certificateurs et les institutions
- Les questions principales qui vous sont adressées:
 - Vérifier si la structure de base des modules et la répartition des champs thématiques est claire (1 et 2)
 - Le Référentiel a-t-il de grosses lacunes (module, thèmes, exigences)?
 - Y a-t-il des exigences non pertinentes (superflues, peu claires, trop détaillées, impliquant trop de travail par rapport au bénéfice qu'elles apportent, etc.)?
 - Les indicateurs et standards actuellement définis sont-ils pertinents et faut-il en définir de nouveaux?



3. Exemples de feedbacks des certificateurs

- Nouveaux modules?
 - Sevrage: faiblesse dans la dotation et la qualification de personnel médical (spécialisation en addiction)
 - Services de santé du milieu carcéral: idem
 - Centres de prévention

- Exigences peu claires, irréalistes, trop détaillées, etc.
 - B/12, 3: dispositions légales appliquées de manière vérifiables. Difficulté de remplir toutes les exigences liées à la sécurité au travail, la loi sur les denrées alimentaires et celle sur les médicaments.
Proposition d'amélioration: « Les dispositions légales, ... etc. sont connues et appliquées de manière satisfaisante »
 - Celles concernant les foyers d'urgence. Peu dotés en personnel. Proposition: se centrer sur l'essentiel et diminuer le niveau de documentation pour augmenter l'acceptation de ce module.



3. Exemples de feedback des certificateurs

- Gestion des crises: différences entre les modules I et II incompréhensible => harmoniser
- Lacunes thématiques:
 - Exigences envers les activités professionnelles dans le module I (stationnaire) moins élevées que dans le module IV (réinsertion professionnelle)
 - La sécurité liée aux bâtiments (devrait être couvert par les dispositions cantonales et contrôlé par les autorités compétentes!)
 - Exigence par rapport aux enfants de personnes dépendantes, même s'ils ne vivent pas dans l'institution.
- Indicateurs et standards
 - En fixer pour régler le processus de la sortie



3. Exemples de feedbacks des cantons

Seulement demandé feedbacks sur des exigences concrètes du module de base, ainsi que celles liées à l'indication et la gestion de crise

- Un commentaire général: simplifier
- Nouveaux modules pour structures d'accueil de jour et prévention
- Exiger plus spécifiquement le case management dans le module II
- B/7, 2 : Standard pour actualisation des lignes directrices: 5 ans
Actualisation de stratégie et concept: ok 3 ans
- B/10: exiger que l'acquisition de prestations externes soit réglée par contrat
- II/2: phase exploratoire et admission: ajouter qu'une indication doit avoir lieu sur la base d'instruments standardisés



4. Directives pour les ateliers

- Procéder selon les questions que vous avez reçues au préalable par Infodrog
- Prendre 5 – 10 min. pour les 3 premières questions
- Questions prioritaires à discuter dans l'atelier: 4, 5 et 6 selon grille préparée
- Les animateurs vont prendre une exigence après l'autre et poser les 3 questions 4, 5 et 6. Les scribes vont noter vos feedbacks
- Peu probable que toutes les exigences puissent être abordées
- A la fin de l'atelier, les animateurs vont recueillir les notes manuscrites que vous avez préparées
- Ensuite vous avez encore jusqu'au 11 février pour les retourner à r.haelg@infodrog.ch



5. Etapes suivantes

- Collecte systématique de tous les feedbacks sur un document par module et évaluation des résultats obtenus (février)
- Elaboration d'une nouvelle version de chaque module avec explicitation des changements souhaités (mars)
- Discussion de la nouvelle version (avril à août)
 - avec des groupes de travail par module, à constituer (1 à 3 demi-journées de présence)
 - avec les certificateurs et les cantons
- Elaboration de la version définitive (septembre)
- Reviewing définitif par courrier électronique (octobre)
- Publication de la version définitive (novembre)



5. Etapes suivantes

- Les personnes intéressées à participer aux groupes de travail sont priées de s'annoncer auprès de moi d'ici à la fin de la journée

- **MERCI D'AVANCE DE VOTRE PARTICIPATION**